



**NON AUX
MILLIARDS
POUR DES AVIONS
DE COMBAT**

L'achat de nouveaux avions de combat coûte cher – 9 milliards de francs pour l'achat, l'entretien et l'exploitation. Ce sont 9 milliards qui manqueraient pour le tournant énergétique, la sortie du nucléaire et la sécurité de l'AVS.

L'achat de nouveaux avions de combat est inutile – les avions en fonction peuvent être rééquipés et remplissent parfaitement les tâches de police du ciel.

Le Conseil fédéral a lui-même refusé l'acquisition de nouveaux avions de combat en août 2010 – il estimait que cette énorme dépense n'était pas urgente.

Plus d'informations sur <http://stoppgripen.gruene.ch>

Prière
d'affranchir
s.v.p.

Grüne / Les Verts / I Verdi
Waisenhausplatz 21
3011 Berne



REFERENDUM contre la loi fédérale du 27 septembre 2013 sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59s.), que la loi fédérale du 27 septembre 2013 sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen (Loi sur le fonds Gripen) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton		N° postal	Commune politique		Contrôle (laisser en blanc)	Ne m'envoyez pas d'infos (cocher)
N°	Nom, prénom (écrire à la main et si possible en majuscules)	Date de naissance exacte (jour mois année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite		
1						
2						
3						
4						

Le comité référendaire se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)		Sceau
Lieu	Date	
Signature manuscrite	Fonction officielle	

Expiration du délai référendaire: 16 janvier 2014.

Ce formulaire – même partiellement rempli – est à renvoyer **dès que possible**, mais au plus tard jusqu'au **21 décembre 2013** à:

Les Verts suisses, Waisenhausplatz 21, 3011 Berne. Des formulaires supplémentaires peuvent être téléchargés à l'adresse <http://stoppgripen.gruene.ch>